



FONDS D'INITIATIVES COLLECTIVES

Afin d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin.

CADRE DE RÉFÉRENCE

CENTRAIDE OUTAOUAIS

Centraide Outaouais soutient des organismes communautaires, ainsi que différents programmes et projets collectifs. Pour ce faire, à l'automne de chaque année, Centraide Outaouais organise une campagne de collecte de fonds. En fonction des résultats de cette campagne, le conseil d'administration détermine une enveloppe d'allocation disponible pour le **Fonds d'initiatives collectives**.

MISSION DE CENTRAIDE OUTAOUAIS

Centraide Outaouais a pour mission de « *mobiliser les gens et rassembler les ressources pour améliorer la qualité de vie des personnes plus vulnérables et contribuer au développement de collectivités solidaires* ».

Centraide Outaouais désire participer à la réalisation d'actions collectives qui véhiculent ses valeurs corporatives soit, le partenariat, le respect, la dignité et l'efficience.

PRÉSENTATION DU FONDS D'INITIATIVES COLLECTIVES

Centraide Outaouais assume son rôle de bâtisseur communautaire en s'associant à des groupes de partenaires (citoyens, organismes, institutions) provenant de divers secteurs et de divers réseaux d'intervention. Il établit des partenariats pour améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables.

Centraide Outaouais mobilise les gens et rassemble les ressources autour de programmes ou de projets initiés par la collectivité, qui s'intègrent dans une approche globale d'intervention, favorisent le renforcement des capacités locales et s'inscrivent dans une vision de développement continu.

Toujours sujette aux résultats de la campagne de collecte de fonds de l'année précédente, l'enveloppe annuelle dédiée au **Fonds d'initiatives collectives** correspond à 4 % de la valeur totale des fonds d'allocation de Centraide Outaouais.

Le Fonds d'initiatives collectives reçoit des projets communautaires initiés et supportés par un groupe de personnes ou d'organisations représentatives d'une collectivité, et susceptibles d'apporter des solutions novatrices pour répondre à des besoins non comblés ou émergents d'une communauté.

LES DEMANDEURS

S'ils considèrent que leur projet rencontre la philosophie d'intervention et les critères d'admissibilité du **Fonds d'initiatives collectives**, tout groupe de partenaires qui agissent dans le but déclaré d'améliorer la qualité de vie de la population d'un secteur, d'un quartier ou d'une collectivité vulnérable peut agir à titre de DEMANDEUR.

En pareil cas, le groupe de partenaires impliqué dans le projet nomme un organisme fiduciaire et un responsable de projet. Ce dernier agira comme porte-parole auprès de Centraide Outaouais.

Centraide Outaouais peut également décider de s'associer à des partenaires du milieu autour d'un projet rassembleur, utile et répondant à une nécessité dans la collectivité.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'appui financier de Centraide Outaouais est basé sur une philosophie d'intervention qui englobe plusieurs principes directeurs, dont le partenariat, la capacité d'agir des gens et des collectivités et la participation active des citoyennes et citoyens aux processus de décisions qui les concernent. Les initiatives admissibles pour le **Fonds d'Initiatives collectives** doivent donc rencontrer la majorité des éléments énumérés ci-dessous :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action concertée : | Mobiliser des personnes et des organisations représentatives d'une collectivité et désireuses de s'investir dans une action collective; |
| Impact collectif : | Avoir un effet positif et durable auprès d'une collectivité qui regroupe un segment démuné, pauvre, défavorisé et/ou vulnérable de la population; |
| Impact individuel : | Avoir comme objectif la prise en charge et l'autonomie des personnes les plus vulnérables; |
| Gestion efficiente : | Démontrer une relation optimale entre les ressources investies et les résultats escomptés; |
| Projet viable : | Réunir les conditions nécessaires à la réalisation et à la durabilité du projet (plan d'action, collaboration et ressources). |

EXCLUSIONS

Centraide Outaouais en raison, entre autres, de sa mission et de ses priorités, de l'appui de d'autres bailleurs de fonds et de sa capacité financière ne subventionne pas d'activités ou de projets tels que :

- des initiatives à caractère strictement charitables, religieuses ou spirituelles;
- des initiatives liées à la recherche médicale ou sociale;
- un projet collectif (financé par le Fonds d'initiatives collectives) qui devient un organisme sans but lucratif (OSBL) ou en toute autre entité corporative;
- des activités de nature culturelle, sportive, artistique ou récréative (par exemple : une équipe de hockey, un club de ski, une démonstration sportive);
- des acquisitions immobilières ou mobilières;
- des projets relevant uniquement du domaine du développement économique;
- des projets qui dédoublent les programmes déjà offerts par les gouvernements ou de d'autres organismes communautaires;
- Ne doit pas constituer un ajout de services ou de programme pour un organisme communautaire.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à un appui financier, tout demandeur doit compléter un formulaire de demande pour le **Fonds d'Initiatives collectives** et l'acheminer directement à Centraide Outaouais en respectant l'ensemble des critères suivants :

1. Le projet collectif faisant l'objet de la demande de financement :

- Cadre avec la mission, les priorités sociales et les priorités de financement de Centraide Outaouais (Tableau de l'annexe A);
- Rencontre les principes directeurs du Fonds d'initiatives collectives;
- Démonstre un réel engagement des partenaires du milieu et une capacité de mobiliser la collectivité;
- S'inscrit dans une approche d'intervention globale et intégrée (qui agissent sur plusieurs causes);
- Renforce la capacité des personnes pour qu'elles prennent en charge leur situation;
- Travaille activement au développement de solutions durables (viables et efficaces) aux problèmes sociaux.

2. L'organisme nommé fiduciaire du projet :

- Est légalement incorporé comme organisme sans but lucratif (OSBL);
- Est enregistré comme organisme de bienfaisance à l'Agence des douanes et du Revenu du Canada et en fait la preuve annuellement (numéro d'entreprise);
- Offre des services et des programmes sur le territoire desservi par Centraide Outaouais;
- Est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles représentatifs de la communauté desservie;
- N'est aucunement lié à une formation politique;
- Est désigné par résolution du comité des partenaires légalement constitués;

- Est autorisé à remplir cette fonction par résolution de son Conseil d'administration.
- Reçoit, gère et administre le montant d'allocation consenti;
- Produit un rapport financier aux moments spécifiés dans le protocole d'entente;
- Assure la continuité et la viabilité financière du projet;
- Satisfait les conditions du protocole d'entente avec Centraide Outaouais.

3. Les éléments de gestion

Le responsable de projet, au nom de ses partenaires :

- Produit une analyse des besoins et des ressources du milieu;
- Établit un plan d'action à partir d'objectifs réalistes et réalisables;
- Contrôle les différentes étapes de la réalisation du projet;
- Mesure les impacts du projet dans le milieu;
- Complète le devis d'évaluation (rapport d'étape) de Centraide Outaouais;
- Apporte les correctifs requis en fonction des résultats obtenus.

FINANCEMENT

Sur recommandation du Comité d'allocation et des relations avec les organismes (CARO), le conseil d'administration de Centraide Outaouais entérine les demandes de financement retenues pour le **Fonds d'initiatives collectives**.

Le CARO constitue un comité mixte, bénévoles et permanence, pour effectuer l'appréciation des demandes de financement. Par la suite, il propose au conseil d'administration le montant de l'aide financière attribuée pour un projet et les conditions qui s'y rattachent, s'il y a lieu.

Le CARO s'assure de l'évaluation périodique du projet et il fait rapport de ses constatations auprès du conseil d'administration. Annuellement, ou lorsque la situation l'exige, il doit soumettre ses propositions relativement à la continuité ou la cessation du financement déterminé pour chaque projet.

La subvention de Centraide Outaouais s'applique pour une période déterminée d'un an. À échéance, suite aux recommandations du CARO et en fonction de la capacité financière de Centraide Outaouais, il est possible que ledit projet soit reconduit pour l'année suivante.

PRÉSENTATION DES PROJETS

La période de présentation des projets pour le **Fonds d'initiatives collectives** se situe entre le 10 août et le 19 octobre 2007.

Personnes ressources chez Centraide Outaouais :
Jennifer Page et Patrick C. Pilote

Mission
Mobiliser les gens et rassembler les ressources pour améliorer la qualité de vie des personnes plus vulnérables et contribuer au développement de collectivités solidaires.

Valeurs
Partenariat : Favorise l'action communautaire et la solidarité;
Respect : Accueille la différence et fait preuve de transparence, de rigueur et d'honnêteté;
Dignité : Favorise l'autonomie de la personne et des collectivités;
Efficience : Se préoccupe toujours des résultats et des moyens pour les atteindre.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Reconnaître le potentiel des individus et des collectivités vulnérables à promouvoir leur développement et leur épanouissement.

Soutenir des partenaires pour dynamiser et revitaliser les collectivités et les secteurs vulnérables de l'Outaouais.

Promouvoir une approche globale et intégrée qui favorise la prise en charge des individus et qui contribue au développement d'une société solidaire.

Les individus

Les organismes

La collectivité

Priorités

1. Agir sur ce qui rend les personnes et les familles vulnérables.
2. Développer la capacité des collectivités et favoriser la participation sociale de tous.
3. Soutenir les collectivités dans une perspective de développement continu.

Stratégies

- 1.1 Atténuer les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité;
- 1.2 Soutenir les mesures qui protègent contre la vulnérabilité.

Stratégies

- 2.1 Renforcer la capacité des organismes communautaires pour stimuler la prise en charge des collectivités;
- 2.2 Renforcer les pratiques collectives qui mettent de l'avant l'engagement social.

Stratégies

- 3.1 Développer le potentiel de l'action communautaire;
- 3.2 Contribuer au développement de communautés solidaires.